

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE

SEANCE DU 02 Avril 2024

DELIBERATION N°2024-16 DU COMITE SYNDICAL

Désignation d'un représentant pour l'association de préfiguration PTCE du grand Nevers

Le comité syndical, légalement convoqué le 21 Mars 2024 s'est réuni en séance plénière le Mardi 02 Avril 2024 à 15H, sous la présidence de M. Fabien BAZIN, Président.

M. Bazin informe les conseillers que la présente séance peut se tenir sans condition de quorum puisque qu'elle fait suite à une précédente séance de l'assemblée régulièrement convoquée 21/03/2024 et prévue le 20/03/2024, où le quorum n'avait pas été atteint et qu'elle a fait l'objet d'une seconde convocation envoyée le 21/03/2024.

Étaient présents avec voix délibérative :

Fabien BAZIN,
Sylvie THOMAS,
Guy HOURCABIE
Antoine-Audoin MAGGIAR,
Yves RIBET,
Jean-Luc VIEREN,

Jean-Luc GAUTHIER (CCACN),
Jean-Luc GAUTHIER (Moulins
Communauté),
Pascale GROSJEAN,
Thierry GUYOT,
Gilbert LIENHARD,

Pouvoirs :

David Verron à Yves Ribet
Patrice Joly à Fabien Bazin
Martine Gaudin à Sylvie Thomas
Justine Guyot à Thierry Guyot

Le comité syndical a choisi pour secrétaire de séance : Jean-Luc VIEREN

--:--:--:--:--:--:--:--:--



Cadre de référence

- + VU le code général des collectivités ;
- + VU la loi du 1^{er} Juillet 1901 relative au contrat d'association ;
- + VU le décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;
- + Vu la délibération N°2024-12 actant l'adhésion de Nièvre numérique,
- + VU les statuts de l'association de préfiguration joints en annexe au présent rapport.
- + VU le rapport n°.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE

- + De désigner Mr Jean-Luc VIEREN comme membre titulaire et Mr Antoine-Audoïn MAGGIAR comme membre titulaire afin qu'ils puissent représenter la collectivité au sein de l'assemblée et lors de l'assemblée générale.

ADOPTE :

Nombre de voix pour : 15 dont
4 pouvoirs
Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstention : 0

DELIBERATION
PUBLIEE LE

LE PRESIDENT
DU COMITE SYNDICAL
Fabien BAZIN

Le Président du Syndicat mixte

Fabien BAZIN 